

**Règlement intérieur 2021**

**« La Planète des Mômes »**

Le centre de loisirs accueille vos enfants les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaires (Noël y compris).

Les enfants peuvent être inscrit à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas (sauf les vacances d’été ou les enfants ne peuvent venir qu’à la journée).

Les horaires : Accueil du matin 8h à 9h

Temps du repas 12h à 13h30

Accueil du soir 17h à 18h

Les enfants inscrits à la demi-journée doivent arriver ou partir avant le repas (11h30 à 12h) ou après le repas (13h30 à 14h).

 Nous remercions les parents de nous prévenir en cas d’arrivée ou de départ plus tôt ou plus tard.

Afin d’accueillir vos enfants, nous vous demandons de remplir un dossier d’inscription qui doit être complet pour être validé.

Une fois le dossier validé, plusieurs possibilité s’offre à vous pour inscrire votre enfant :

par téléphone 🡪 04.50.18.48.75

par mail 🡪 clshfayet@orange.fr

par papier 🡪 à ramener directement au centre ou à mettre dans la boîte à lettre

Attention : le paiement se fait au moment de l’inscription. Les inscriptions par mail ou par téléphone seront validées une fois le paiement effectué (dans un délai de 10 jours).

Vous pouvez envoyer le chèque à l’adresse suivante :

ALSH La Planète des Mômes

199, allée Gontard

74170 Le Fayet.

Le paiement se fait par mois ou par vacances (cf tarif). Afin de faciliter le travail de la comptable (présidente) bénévole, nous ne mélangeons pas le paiement des mercredis avec les vacances scolaires.

**Petit rappel** :

Nous demandons aux parents de faire attention aux dates d’inscriptions de leurs enfants. Toute inscription est définitive. Nous n’acceptons plus les annulations même plusieurs semaines à l’avance (sauf certificat médical, le repas reste malgré tout comptabilisé).

Si les conditions si dessus ne sont pas respecté, il est possible que votre enfant ne puisse pas être accueilli ou que votre chèque de caution soit encaissé.

Je soussigné Madame, Monsieur…………………………………….

Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l’accueil de loisir.

Signature :

« Lu et approuvé »